



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

Rapport Annuel 2023 de PCQVP

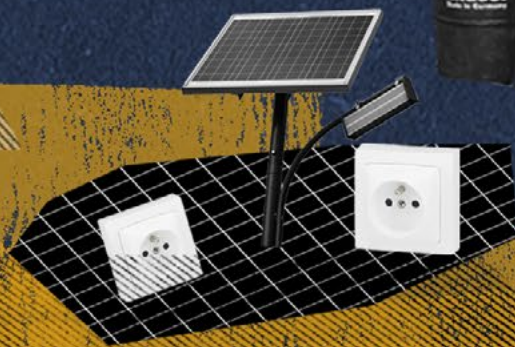


TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
1. Introduction	4
2. Objectifs et activités	6
3. Le mouvement PCQVP en 2023 : réussites, difficultés et impact	10
4. Soutenir l'avenir du mouvement	14
5. Les enseignements de l'année 2023	15
6. À l'horizon 2024	16
7. Examen financier	18
8. Risques et incertitudes	21
9. Gouvernance et gestion	24
10. Déclaration des responsabilités des membres du Conseil d'administration	29
11. Rapports des vérificateur·rice·s et comptes statutaires	32

REMERCIEMENTS

- **Global Witness, pour un projet financé par l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) Luminare**
- **Ministère des affaires étrangères de Finlande**
- **Natural Resource Governance Institute, pour un projet financé par le Extractives Global Programmatic Support de la Banque Mondiale**
- **Open Society Initiative Southern Africa (OSISA)**
- **The African Climate Foundation**
- **The Energy Transition Fund, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors**
- **The Ford Foundation**
- **The Sigrid Rausing Trust**
- **The William and Flora Hewlett Foundation**
- **Trust Africa**



INTRODUCTION

Une année peut passer en un éclair quand elle est marquée par des événements positifs et des succès motivants, qu'ils soient grands ou petits, mondiaux ou locaux. L'année 2023 a été riche de tels succès, avec la validation des toutes premières dispositions de l'ITIE ciblant directement la transition énergétique mondiale et la crise climatique, ainsi que l'engagement obtenu auprès d'une société minière et du gouvernement malien à divulguer les contrats sur un grand projet de lithium.

Le temps passe vite également lorsque les réunions peuvent se dérouler en présentiel, comme lors de la Conférence Afrique à Saly au Sénégal, où plus de 200 membres et partenaires de PCQVP de 38 pays se sont réunis pour évoquer les questions liées au développement durable et à un avenir énergétique équitable pour l'Afrique. Ce sont des gens que nous tirons notre énergie, et nous n'avons jamais assez de ces moments précieux pour créer un réseau plus connecté et mieux informé. La Semaine du climat Asie-Pacifique, le Sommet africain du climat et la COP28 ne constituent que quelques exemples des grands événements au cours desquels les membres de PCQVP se sont associés au mouvement climatique,

l'objectif étant de faire pression pour obtenir une extraction responsable des minerais de transition et d'une élimination progressive et équitable des combustibles fossiles.

Mais dans d'autres contextes, chaque heure et chaque minute qui passe peut paraître interminable. C'est notamment le cas pour Gubad Ibadoghlu, membre de PCQVP qui fait l'objet d'une détention arbitraire en Azerbaïdjan suite à une arrestation violente en juillet 2023. Menée par la famille de Gubad et de nombreuses organisations de la société civile, la campagne pour sa libération a notamment conduit à des actions de l'UE, des États-Unis et du Parlement britannique. Mais les sociétés extractives qui ont d'énormes intérêts dans le pays, comme BP, sont restées silencieuses. Gubad a écrit aux membres de PCQVP depuis sa prison : « Je suis à même de surmonter ces difficultés. Je sais que je ne suis pas seul. » La solidarité et l'action collective peuvent abattre les murs les plus solides et nous n'aurons de cesse d'exiger sa libération, # FreeGubad, jusqu'à ce qu'elle intervienne.

L'instabilité politique et l'autoritarisme continuent d'augmenter dans de nombreux pays. Du harcèlement judiciaire ou de l'interdiction de

recevoir des fonds étrangers aux menaces physiques et même à la mort, le rétrécissement des espaces civiques affecte les militant·e·s de la société civile et les membres de PCQVP de nombreuses manières. La défense de nos membres en situation à risque et la lutte pour des espaces civiques ouverts ont fait partie de notre quotidien en 2023. Ce travail passe par des prises de position rapides contre les attaques et les menaces, mais aussi par l'utilisation de leviers politiques, comme l'ITIE, pour tenir le cap lorsque l'espace civique est menacé. Fort·e·s de notre politique et de notre plan d'action en matière de genre à l'échelle mondiale, et sous la direction de coalitions championnes, nous avons également progressé en 2023 pour veiller à ce que les femmes soient véritablement en mesure de participer à la prise de décision concernant l'industrie extractive.

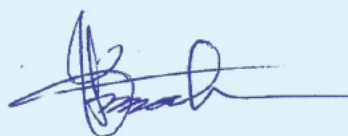
En 2023, notre mouvement a cherché à mieux comprendre ce que représente une transition énergétique juste. Nous avons souligné la nécessité de la justice et de l'équité à la fois dans l'élimination progressive des combustibles fossiles et dans la concurrence acharnée autour des minerais de transition. Ce changement donne la priorité aux voix et aux droits des communautés marginalisées dans les pays dépendants de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz. Dans le cadre de



Carlo Merla
Président du Conseil d'administration de PCQVP

la transition mondiale du pétrole et du gaz à des énergies plus propres, nos membres des régions MENA (Afrique du Nord et Moyen-Orient) et LAC (Amérique Latine et Caraïbes) ont élaboré des stratégies préconisant une élimination progressive et équitable, en veillant à ne laisser personne pour compte. Parallèlement, nos membres en Afrique et en Asie-Pacifique s'attaquent à la concurrence intense autour des minerais de transition en organisant un front uni. Ces membres plaident pour des pratiques d'extraction minière responsables et durables qui répondent vraiment aux besoins de la communauté, en promouvant le développement et la prospérité tout en remettant en question l'héritage de l'extractivisme. Cette approche vise à favoriser une transition juste qui respecte la dignité et les aspirations des populations des régions productrices, en assurant leur participation active et en veillant à ce qu'elles bénéficient de la transition énergétique.

Alors que nous nous penchons sur notre prochaine stratégie quinquennale, tirons le meilleur parti de nos connaissances collectives, de nos outils, de nos connexions et de nos plateformes de campagne et de plaidoyer émergentes ! Nous nous réjouissons à l'avance de nous engager avec vous tou·te·s dans cet important processus au cours de 2024.



Monday Osasah
Président du Conseil mondial de PCQVP



OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

2.1. Notre objectif

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est un mouvement mondial d'organisations issues de la société civile unies dans leur appel en faveur d'une industrie extractive ouverte et responsable dans la poursuite du développement durable. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré (numéro 1170959). Notre mission consiste à bâtir un mouvement mondial d'organisations de la société civile pour une gouvernance du pétrole, du gaz et des minerais ouverte, responsable, durable, équitable et sensible à chacun·e.

Notre plan opérationnel a orienté le travail de PCQVP en 2023, ce document décrivant la mise en œuvre par le secrétariat des quatre objectifs mondiaux de notre stratégie quinquennale, Vision 2025. Les quatre objectifs mondiaux de Vision 2025 définissent la meilleure façon dont PCQVP peut remplir sa mission. **Ces objectifs sont les suivants:**

ÊTRE
INFORMÉ·E·S

en défendant et en élargissant la transparence et les campagnes pour y inclure de nouveaux types de divulgation, par exemple sur les impacts environnementaux et sociaux de l'extraction.

ÊTRE
INFLUENT·E·S

en mettant la transparence en pratique pour éclairer et pour autonomiser les citoyen·ne·s, et pour influencer les actions des autorités et des entreprises.

ÊTRE ENTENDU-E-S

en renforçant la participation des citoyen-ne-s à la gouvernance de leurs ressources naturelles et aux décisions qui les concernent, en particulier les citoyen-ne-s issu-e-s de groupes marginalisés tels que les femmes et les communautés autochtones.

ÊTRE CONNECTÉ-E-S

en faisant de PCQVP une organisation aussi solide et inclusive que possible, qui travaille dans le cadre d'actions collectives et de partenariats avec d'autres mouvements et institutions du monde entier.

Le secrétariat collabore avec les membres pour atteindre ces quatre objectifs en se concentrant sur deux d'entre eux : mener des actions de

plaidoyer collectives et fondées sur des données probantes et soutenir un mouvement mondial efficace, inclusif et diversifié.

Il soutient ces deux objectifs par le biais de six fonctions étroitement liées:

● **Plaidoyer coordonné :**

Identifier, amplifier les demandes communes et soutenir les membres dans un plaidoyer conjoint au niveau régional ou mondial, aux moments opportuns.

● **Campagnes :**

Travailler avec les membres de PCQVP aux niveaux national, régional et international pour identifier nos priorités et établir des plans de campagne mondiaux autour de priorités communes.

● **Plaidoyer connecté :**

Soutenir la recherche et le partage de connaissances entre les membres sur des priorités thématiques communes, et tirer parti de l'expertise des membres au profit de l'ensemble du réseau.

● **Coalitions efficaces :**

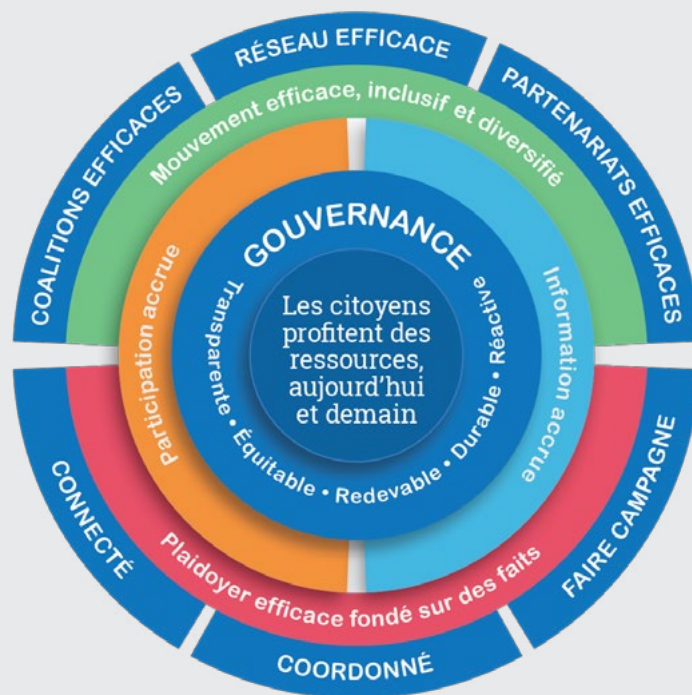
Assurer le renforcement des capacités des membres, les soutenir, partager des informations et dispenser des formations, notamment sur la protection de l'espace civique.

● **Effective network :**

Soutenir nos organes de gouvernance dans le renforcement du mouvement mondial de PCQVP, et permettre un partage efficace des informations à travers le réseau.

● **Partenariats efficaces :**

Établir et entretenir des relations, notamment avec les organismes donateurs, les institutions multilatérales et les groupes travaillant dans des domaines tels que les droits humains, l'égalité des femmes ou la justice fiscale.



Ces fonctions sont intégrées dans le plan opérationnel 2023-2024 du secrétariat : approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2022, ce plan couvrira la fin de notre stratégie quinquennale, Vision 2025.

2.2. Nos objectifs de bienfaisance

Les objectifs de l'organisation caritative sont les suivants :

- ▶ la promotion de normes éthiques de conduite et de conformité à la loi par les secteurs gouvernementaux, industriels, bénévoles et les organisations professionnelles dans le cadre d'initiatives nationales et internationales relatives à l'industrie extractive, notamment l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
- ▶ la promotion du développement durable dans l'intérêt du public grâce aux actions suivantes :
 - la prévention ou la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans des milieux socialement et économiquement défavorisés touchés par l'extraction et la fourniture de ressources naturelles ;
 - l'avancement des garanties sociales et la promotion de la transparence des informations relatives à l'extraction, à l'approvisionnement et à la chaîne de valeur des ressources naturelles ;
 - ▶ la progression de l'éducation et de la recherche sur l'extraction et l'approvisionnement des ressources naturelles et leurs chaînes de valeur, ainsi que la publication et la diffusion des résultats pertinents provenant de ces enquêtes et recherches menées auprès du public ;
 - ▶ la promotion d'une bonne citoyenneté et de la société civile, y compris, mais sans s'y limiter :
 - en soutenant les actions visant à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie en encourageant, entre autres, la participation aux processus démocratiques légalement reconnus et à la norme

mondiale multipartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ;

- en soutenant les organisations de la société civile, en particulier celles qui s'occupent de la promotion des droits humains.

Un développement durable signifie un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Ce rapport expose en détail nos activités, que nous avons menées conformément à nos objectifs de bienfaisance. Les administrateur.rice.s sont donc confiant.e.s sur le fait que l'organisation PCQVP s'est conformée à l'obligation en vertu de l'article 17 de la loi sur les organismes de bienfaisance de 2011, qui exige de respecter les recommandations en matière d'intérêt public publiées par la Charity Commission.

Les administrateur.rice.s confirment qu'ils-elles se sont référé-e-s aux recommandations générales de la Charity Commission lors de

l'examen des buts et objectifs, ainsi que de l'organisation et de la planification des activités futures.

PCQVP réalise ses objectifs de bienfaisance :

- ▶ en s'impliquant auprès de gouvernements et de sociétés à travers des acteur.rice.s multipartites de l'ITIE pour élaborer une norme efficace et soutenir la participation des organisations de la société civile à l'initiative ;
- ▶ en promouvant l'utilisation et l'analyse des données provenant de l'ITIE et des initiatives de divulgation obligatoire pour instaurer une gouvernance adaptée dans le secteur de l'extraction ;
- ▶ en commanditant des études au sujet de l'extraction des ressources naturelles et des chaînes de valeur, ainsi qu'en publiant et diffusant les résultats les plus intéressants de ces enquêtes auprès du grand public ;
- ▶ en soutenant les organisations de la société civile, en particulier celles qui s'occupent de la promotion des droits humains.





LE MOUVEMENT PCQVP EN 2023 : RÉUSSITES, DIFFICULTÉS ET IMPACT

3.1. Plaidoyer

Faire entendre notre voix dans les espaces de prise de décision régionaux et internationaux

PCQVP a aidé les membres à assister à des événements régionaux et internationaux stratégiques, comme l'Alternative Mining Indaba (AMI) de 2023, le Sommet africain du climat et la Semaine du climat Asie-Pacifique, la COP28, le Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais et la Semaine européenne des matières premières. L'objectif était de prendre contact avec les principales parties prenantes et de forger de nouvelles collaborations sur nos travaux sur les minerais de transition et sur une élimination plus large des combustibles fossiles. Les délégué·e·s ont créé des liens avec des représentant·e·s de plusieurs organisations. Nous avons également organisé des tables rondes et des événements parallèles avec des partenaires, ce qui a permis à nos délégué·e·s de rencontrer des membres de communautés d'autres régions et d'identifier des synergies. Nous avons également souligné nos préoccupations et recommandations dans des publications conjointes comme la note d'information publiée par la Coalition des matières premières critiques de l'UE avant la Semaine des matières premières de l'UE.

Les membres de PCQVP ont également aidé les membres de la communauté locale à assister à des événements de haut niveau. Par exemple, au Pérou, les dirigeant·e·s du peuple Chapra ont bénéficié d'un soutien pour assister à des réunions avec le·la rapporteur·se de la Commission interaméricaine des droits humains afin de soulever les problèmes rencontrés par leur communauté.

Plaidoyer : victoires pour un avenir énergétique plus équitable

La transition énergétique aura un impact sur les revenus du gouvernement générés à la fois par les combustibles fossiles et les minerais, en particulier ceux nécessaires aux technologies des énergies renouvelables. Grâce au plaidoyer coordonné des membres et des partenaires de PCQVP dans le monde entier, la Norme de l'ITIE 2023 comprend les premières dispositions de l'ITIE ciblant directement la transition énergétique mondiale et la crise climatique. En vertu de la nouvelle Norme, les gouvernements devront divulguer les prévisions de revenus provenant des combustibles fossiles et des minerais, ainsi que les hypothèses qui sous-tendent ces prévisions. Les entreprises sont également tenues de divulguer les informations sur les futurs plans de production. PCQVP continuera à soutenir les membres qui plaident pour une mise en œuvre complète et à renforcer

les points faibles de la Norme concernant la transition énergétique, la lutte contre la corruption et l'égalité de genre.

Dans une victoire majeure en matière de transparence, le gouvernement canadien a annoncé l'accélération de la mise en place d'un registre accessible au public, registre qui recensera les véritables propriétaires (« propriété réelle ») des entreprises jusqu'en 2023. Cette victoire fait suite à des années de plaidoyer mené au niveau national par PCQVP Canada et nos partenaires de la société civile. Le registre contribuera à décourager la pratique du « blanchiment à la neige », qui désigne l'utilisation de sociétés fictives pour maquiller l'évasion fiscale et les crimes financiers en transactions légitimes.

Les membres de PCQVP ont obtenu plusieurs divulgations liées aux minerais de transition. En janvier 2023, PCQVP Zambie a obtenu la publication du protocole d'entente signé entre la RDC et la Zambie pour développer une chaîne d'approvisionnement conjointe pour les véhicules électriques. En décembre 2023, PCQVP Kazakhstan a obtenu la divulgation du protocole d'entente et de la feuille de route

du partenariat UE-Kazakhstan. Pour aider les coalitions de PCQVP à s'assurer que les pays de l'ITIE publient les contrats miniers, pétroliers et gaziers, comme l'exige la Norme de l'ITIE, PCQVP, NRGi et Oxfam États-Unis ont lancé un outil de suivi en juillet 2023, permettant aux utilisateur·rice·s de voir rapidement les performances de chaque pays. L'outil de suivi est basé sur les résultats d'une analyse conjointe qui examine les principaux défis liés à la divulgation des contrats et met en évidence des recommandations clés. En 2024, les coalitions de PCQVP s'appuieront sur ces résultats pour dialoguer avec les autorités de leur pays et plaider en faveur d'une plus grande transparence des contrats.

Défendre les membres en situation à risque et le rétrécissement des espaces civiques

Les attaques contre l'espace civique continuent d'être un problème auquel sont confronté·e·s nos membres et partenaires dans le monde entier. Quatre militants nigériens, dont deux membres de la coalition PCQVP Niger, ont été arrêtés en mars 2023 pour avoir condamné les violations des droits humains par le gouvernement, tandis que dans la RDC voisine,



un·e militant·e anticorruption a été arrêté·e pour avoir critiqué l'opacité des contrats d'extraction d'or dans le pays. Gubad Ibadoghlu, militant de PCQVP Azerbaïdjan, a été violemment arrêté en juillet sur la base d'accusations de faux monnayage forgées de toutes pièces. PCQVP a participé activement à la campagne appelant à sa libération, avec une déclaration et une « photo-pétition » signées par plus de 100 organisations de la société civile dans le monde. La campagne a notamment contribué à l'obtention d'une résolution du Parlement européen et à une motion soulevée au Parlement britannique. Les sociétés extractives qui ont des intérêts majeurs en Azerbaïdjan, telles que BP, ont été aussi fortement sollicitées. Lorsqu'il a été annoncé que la COP29 aurait lieu en Azerbaïdjan en 2024, nous avons publié un communiqué de presse, repris par Reuters, pour souligner nos préoccupations concernant la situation de Gubad et des droits humains dans le pays. Nous continuons à parler de sa détention et à faire campagne pour sa libération, en utilisant stratégiquement l'opportunité de plaider qu'offre la COP29 en 2024.

3.2. Renforcement du mouvement

Faire progresser une transition énergétique fondée sur les droits en Afrique

En juin 2023, nous avons réuni plus de 200 personnes de 38 pays à la Conférence Afrique triennale de PCQVP à Saly, au Sénégal, qui avait pour thème principal la nécessité de garantir une transition énergétique juste sur le continent. Cette conférence était le premier événement majeur de PCQVP à être organisé en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. L'un des principaux résultats a été l'approbation d'une stratégie de campagne panafricaine pour favoriser une extraction et une utilisation stratégiques, responsables et durables des minerais de transition, ouvrant ainsi la voie au développement, à la souveraineté énergétique et à la prospérité du continent.

Coordonner les efforts de plaidoyer transnationaux

Les plans de l'UE visant à former des partenariats stratégiques avec les pays du Sud producteurs de minerais constituent à



la fois une opportunité et un risque pour le développement durable dans ces pays. PCQVP travaille dans le cadre de la coalition de l'UE sur les matières premières critiques, qui a joué un rôle influent dans la promotion des garanties environnementales et sociales dans la législation adoptée à la fin de 2023 sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques. En 2023, nous avons organisé une réunion entre les membres de PCQVP de Madagascar, Zambie, RDC, Mali, Indonésie et du Kazakhstan d'une part et des militant·e·s dans l'UE d'autre part, en vue de discuter de la manière de porter plus haut, dans le processus législatif de l'UE, les besoins et les droits humains dans les pays producteurs.

En 2023, PCQVP a lancé le Groupe de travail sur les minerais de transition en Afrique, qui réunit 40 organisations de neuf pays. Ce groupe de travail est en train de devenir le point focal régional pour l'action collective de plaidoyer, qui vise à faire entendre la voix des groupes marginalisés dans la prise de décision aux niveaux local, national et régional et à susciter un véritable changement dans les politiques gouvernementales et les pratiques commerciales. Nos actions en 2024 seront fondées sur cette stratégie et nous avons l'intention d'élargir le groupe aux organisations membres et non membres dans d'autres pays où les minerais de transition ont un rôle essentiel à jouer. PCQVP coordonne également un groupe de travail régional de plaidoyer sur les minerais de transition en Asie-Pacifique et en Eurasie. En 2023, les membres du groupe ont élaboré et lancé leur plan de plaidoyer régional visant à garantir que les communautés et les écosystèmes touchés sur toute la chaîne d'approvisionnement des minerais de transition soient protégés et tirent profit d'une prospérité et d'un héritage communs. Dans les régions MENA et LAC, PCQVP coordonne des groupes de travail de plaidoyer pour une élimination équitable des combustibles fossiles. Créé en 2023, le groupe de travail sur la transition énergétique juste de la région MENA a établi

des priorités de plaidoyer dans la région en ciblant diverses parties prenantes, notamment les entreprises et les gouvernements. Le groupe de travail LAC a commencé à concevoir une campagne collective qui sera lancée en 2024.

En 2023, nous sommes aussi revenus sur nos actions mondiales en matière de campagne et en avons tiré des enseignements. Nous avons organisé une formation #DiscloseTheDeal lors de la Conférence mondiale de l'ITIE à Dakar pour revenir sur deux ans de campagne sur la transparence des contrats. Nos membres ont mis en évidence les stratégies qui ont fonctionné, les défis rencontrés et les tendances mondiales. Un briefing a été publié début 2024.



Plaidoyer communautaire et participation active

Nos membres ont proposé des formations de plaidoyer et de renforcement des capacités aux communautés et aux partenaires de la société civile travaillant avec des groupes marginalisés. PCQVP Philippines a proposé une formation et un soutien à la recherche à sept communautés pour documenter les problèmes de santé, le déclin des stocks de poissons et la pollution environnementale causée par les opérations d'extraction du nickel. Au Pérou, nos partenaires ont fourni un soutien technique et de communication aux communautés de la région de Loreta touchées par les déversements d'hydrocarbures par oléoducs dans le nord du Pérou à Datem del Maraño et Cuninico pour défendre leurs droits. Au Mali, notre coalition a aidé les communautés à faire part de leurs préoccupations concernant l'extraction du lithium aux responsables gouvernementaux, notamment en s'engageant auprès des médias télévisés et des radios. Cela a conduit le gouvernement et la société minière Leo Lithium à s'engager à divulguer leur contrat pour la phase de développement d'une mine de lithium. À Madagascar, la coalition a intégré 11 nouveaux·elles membres après avoir dispensé une formation à 29 organisations de la société civile et aux secteurs de l'énergie et des mines sur les droits des communautés et les questions de transition énergétique.

Plaidoyer inclusif et renforcement de l'égalité de genre

En 2023, nous avons travaillé activement à la mise en œuvre de notre politique mondiale de genre de PCQVP à l'échelle du mouvement, notamment en élaborant un plan d'action avec des objectifs ambitieux pour 2025 et 2030. Nous avons soutenu des coalitions

pour identifier des champion·ne·s du genre afin de diriger la mise en œuvre de la politique aux échelles nationale et régionale, avec des champion·ne·s identifié·e·s aux Philippines, en Ukraine, en Inde, en Irak, en Tunisie et au Yémen à ce jour. D'autres champion·ne·s devraient être identifié·e·s au début de l'année 2024.

Dans le cadre du travail soutenu par la Ford Foundation, nos membres et partenaires ont ciblé les problèmes intersectionnels liés à la gouvernance des ressources naturelles et au handicap par le biais de la recherche, du travail d'inclusion communautaire et de campagnes. PCQVP Guinée a collaboré avec des groupes de défense des droits humains en situation de handicap pour former 37 membres du groupe sur les questions relatives à la gouvernance des industries extractives, aux minerais de transition et aux droits des communautés. Des représentant·e·s du gouvernement et des entreprises ont également pris part à ces sessions et se sont engagé·e·s à s'impliquer davantage auprès des groupes de défense des droits humains en situation de handicap dans le cadre du processus de consultation. Au Sénégal, la coalition a obtenu un engagement du ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants à donner la priorité à une distribution des revenus extractifs axée sur les questions de genre au sein des communautés, à parrainer l'éducation des filles dans les régions minières et à soutenir les entreprises appartenant à des femmes. La coalition a dispensé une formation de plaidoyer à 50 jeunes femmes originaires des communautés de pêche sur les questions de transition énergétique et prévoit d'autres formations de renforcement des capacités autour de l'élimination progressive des combustibles fossiles pour des groupes de jeunes.

4

SOUTENIR L'AVENIR DU MOUVEMENT

Un nouveau Comité de pilotage Afrique (CPA) a été élu par les membres de PCQVP lors de la Conférence Afrique en juin 2023. Ces représentant·e·s seront rejoint·e·s par les deux membres de PCQVP Afrique siégeant au Conseil international de l'ITIE pour former le nouveau CPA pour le mandat 2023-2026.

Le secrétariat a réussi à obtenir de nouveaux financements au cours de l'année auprès de The African Climate Foundation, de TrustAfrica, du ministère des Affaires étrangères de Finlande et de The Energy Transition Fund, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors.

Les organes directeurs de PCQVP ont créé un sous-comité mondial pour diriger l'élaboration de notre prochaine stratégie mondiale. Le

processus comprendra un examen approfondi de nos objectifs stratégiques et de notre vision, de notre mission et de notre cadre de fonctionnement et de gouvernance ; en attendant le résultat des consultations sur la vision et la mission, nous consulterons également les membres sur les changements potentiels à apporter au nom et à la marque de PCQVP. Les organes directeurs de PCQVP organiseront un atelier stratégique à Bruxelles en janvier 2024 axé sur la vision et la mission de PCQVP, et nous demanderons également l'avis des membres et de nos partenaires dans le cadre d'entretiens et d'une enquête mondiale.



LES ENSEIGNEMENTS DE L'ANNÉE 2023

Nous avons pu identifier les enseignements clés suivants qui continueront de façonner notre travail à l'avenir :

- ▶ **Il faut plus de temps et de longues discussions pour que les OSC définissent et identifient des demandes de plaidoyer pour une transition énergétique juste, en particulier dans les pays dépendants du pétrole.** En effet, les pays manquent d'un plan et d'une approche clairs pour une transition énergétique juste et une élimination progressive des Le processus consistant à tirer parti de l'ITIE pour plaider en faveur de l'espace civique ou de la divulgation des contrats nécessite des actions de plaidoyer soutenues pendant de longues périodes et un engagement continu auprès de différentes autorités. En outre, le succès du processus dépendra de la position de l'ITIE dans le pays concerné.
- ▶ **Le recours à plusieurs approches, à différents arguments et à des plans de secours s'avère utile pour plaider en faveur de la divulgation des contrats :** cela peut notamment passer par le plaidoyer via l'ITIE, le PGO et les lois sur la liberté d'information, ainsi que par le dialogue direct avec les ministères et l'implication de l'opinion publique. Autre point tout aussi important : il est nécessaire de reconnaître quand une porte est fermée ou quand il est nécessaire d'en ouvrir une autre.
- ▶ **Lorsque nous présentons des sujets pour amplifier la voix des membres auprès des médias, nous devons être stratégiques dans nos décisions de placement, en posant les grandes questions qui s'imposent sur la cible et l'impact avant la présentation.** Par exemple, pour les problèmes urgents, le lancement stratégique sur des plateformes de grande envergure telles que Reuters nous permet d'avoir un impact maximal.



À L'HORIZON 2024

L'année 2024 sera la dernière année de mise en œuvre de la stratégie Vision 2025 de PCQVP et du plan opérationnel 2023-2024 du secrétariat. Nous préparerons également l'avenir de PCQVP tout en apportant la touche finale à cet agenda ambitieux, qui a commencé au moment où la pandémie de COVID-19 prenait de l'ampleur et se termine dans un contexte de multiplication des conflits (Ukraine, Moyen-Orient, Soudan), de recul démocratique (Afrique de l'Ouest), d'incertitudes économiques et de défis opérationnels et de financement pour de nombreuses coalitions de PCQVP, notamment dans les pays du Nord (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Norvège, Europe).

Notre plan de travail pour 2024 illustre non seulement notre ambition d'atteindre nos objectifs mondiaux d'être informé.e.s, influent.e.s, entendu.e.s et connecté.e.s, mais aussi de faire le point, après plus de deux décennies de campagne de PCQVP, sur où et

comment avoir un impact en 2025 et au-delà, compte tenu des changements contextuels importants entraînés par la crise climatique et l'impératif de la transition énergétique. Cette réflexion stratégique se déroule dans un contexte de changement institutionnel important, avec un nouveau leadership prévu à la fois au niveau du secrétariat et du Conseil d'administration au cours de l'année. Cela coïncide également avec la fin d'un cycle d'une décennie de financement de base pluriannuel de la part des partenaires à long terme.

Par conséquent, 2024 est une année marquée par un niveau élevé d'incertitudes/de risques, mais aussi d'opportunités pour réinventer la vision, la mission et la théorie du changement de ce réseau mondial et pour faire appel à de nouveaux·elles partenaires à long terme. Notre objectif est de pouvoir continuer à plaider efficacement pour obtenir les résultats de développement équitable et durable que nous

recherchons pour les populations des pays riches en ressources naturelles.

Notre premier jalon organisationnel est axé sur l'évolution et l'aboutissement de notre processus d'élaboration de stratégie et l'intégration d'un-e nouveau-elle directeur-riche exécutif-ve et d'un-e nouveau-elle président-e du Conseil d'administration. Nous disposerons d'un projet stratégique final d'ici la fin de l'année, avec notamment les modifications apportées à la vision, la mission et la théorie du changement, au modèle de gouvernance, au nom et à la marque, aux objectifs stratégiques et aux options de plaidoyer tactique. Le projet stratégique pourra être communiqué aux membres à des fins d'adoption lors de l'Assemblée mondiale de 2025.

Notre deuxième étape organisationnelle est axée sur l'organisation et la collecte de fonds

pour notre Assemblée mondiale 2025, en s'appuyant sur les leçons tirées de la réussite d'événements passés, comme la Conférence Afrique de 2023. D'ici la fin de l'année, nous serons bien préparé-e-s pour organiser un événement qui permettra d'atteindre les objectifs identifiés par le Conseil mondial de PCQVP.

Voici nos priorités thématiques pour l'année à venir : mobiliser les membres pour assurer leur engagement sur les questions liées à l'élimination progressive des combustibles fossiles ; plaider en faveur de réformes nationales et régionales pour une extraction et une utilisation responsables et durables des minerais de transition ; soutenir les membres de PCQVP face aux menaces qui pèsent sur l'espace civique ; et faire progresser les questions de justice de genre.



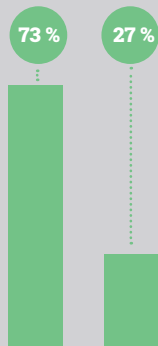
7

EXAMEN FINANCIER



3 263 010 £

Revenus totaux de PCQVP en 2023



73% de ces revenus n'étaient soumis à aucune restriction, tandis que 27% l'étaient.



3 175 710 £

Dépenses totales de PCQVP en 2023



parmis lesquelles

835 182 £

ont été reversés sous forme de subventions.

Les revenus totaux de PCQVP en 2023 s'élevaient à 3 263 010 £, un montant reçu exclusivement sous la forme de subventions, à l'exception de 4 744 £ d'intérêts sur dépôts bancaires et 11 439 £ de dons en nature. De ces revenus, un montant de 2 399 347 £ (73 %) n'était soumis à aucune restriction, tandis que le montant restant de 863 663 £ (27 %) l'était.

En plus de ces revenus, nous disposions d'un solde d'ouverture de 3 189 819 £ provenant de subventions reçues les années précédentes : 2 440 742 £ à allouer aux activités de 2023 et 749 078 £ de fonds de réserve. De ce solde, un montant à hauteur de 2 439 967 £ n'était soumis à aucune restriction, alors que 775 £ l'étaient. Le total des fonds disponibles pour 2023 était de 5 703 752 £.

Les revenus d'usage non restreint comprenaient des subventions du Sigrid Rausing Trust (100 000 £), de Luminare (291 929 £), de la Ford Foundation (1 009 823 £), du ministère finlandais des Affaires étrangères (344 174 £), de la William and Flora Hewlett Foundation (615 359 £) et de PCQVP Norvège (21 876 £).

Les revenus restreints comprenaient des subventions de The Energy Transition Fund, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors d'un montant de 219 799 £, d'Open Society Foundation en Afrique australe pour un montant de 80 697 £, de Global Witness financé par l'Agence norvégienne de coopération au développement pour un montant de 215 000 £, de The African Climate Foundation pour un montant de 102 650 £, de Trust Africa pour un montant de 8 086 £, de Luminare pour un montant de 8 204 £ et de Natural Resource Governance Institute, pour un projet financé par le Fonds fiduciaire multidonateurs Global Programmatic Support (EGPS) de la Banque mondiale pour les industries extractives pour un montant de 229 225 £.

Nos dépenses pour l'exercice se sont élevées à 3 175 710 £ dont 2 479 182 £ de fonds d'usage non restreint et 696 528 £ de fonds d'usage restreint (projets).

Le total des fonds reportés à la fin de l'année s'élevait à 3 277 120 £. De ce montant, 3 106 856 £ sont des fonds d'usage non restreint, disponibles pour la poursuite des objectifs de bienfaisance de PCQVP. Un montant de 2 339 808 £ est à allouer aux activités de 2024 et un montant de 767 048 £ est placé dans une réserve opérationnelle désignée. Le montant restant de 170 264 £ est soumis aux restrictions des bailleur-se-s et sera utilisé pour des projets spécifiques et des activités convenues avec eux-elles

7.1. Continuité de l'exploitation

Avec des fonds d'usage non restreint à hauteur de 3 106 856 £ au 31 décembre 2023, et un fonds de roulement de 3 273 796 £, les administrateur-ric-e-s considèrent que PCQVP dispose de suffisamment de ressources et de liquidités pour poursuivre ses activités et assurer un flux de fonds adapté aux objectifs de bienfaisance.

7.2. Politique des réserves

Le Conseil d'administration a adopté une politique de réserve de fonctionnement afin d'assurer la stabilité de la mission, des programmes, de l'emploi et des activités courantes de PCQVP.

Cette réserve de fonctionnement vise à fournir une source interne de fonds pour des situations nécessitant une augmentation soudaine des dépenses, des dépenses ponctuelles non prévues au budget, une réduction imprévue du financement ou des pertes non assurées. La réserve peut également servir pour couvrir des dépenses ponctuelles et non récurrentes afin de renforcer la capacité à long terme. Ce fonds n'a pas pour but de remplacer une perte permanente de fonds ou de combler un écart budgétaire. La démarche des administrateur-ric-e-s consiste à s'assurer qu'en cas d'utilisation de la réserve de fonctionnement, cette dernière sera recouverte dans les 12 mois.

La politique exige de disposer de six mois de frais d'exploitation fixes à titre de réserve de fonctionnement. Cette somme doit être détenue en espèces ou comme équivalents de trésorerie. Le calcul est effectué par rapport au budget annuel fixé chaque année.

Au 31 décembre 2023, après transferts, le montant de la réserve s'élevait à 749 078 £. Après examen du budget 2024, ce montant

passera à 767 048 £ au début de 2024 conformément à la politique en matière de réserves. Le Conseil d'administration examine la réserve chaque année conformément à la politique des réserves.

7.3. Stratégie de financement

Notre stratégie de financement nous permet d'assurer un équilibre entre notre besoin de sources de revenus durables et les risques qu'implique une dépendance excessive à l'égard d'un nombre restreint de grands organismes de donation et de sources de revenus limitées. Elle est mise à jour chaque année afin d'évaluer les risques et les opportunités que présente l'année à venir.

En 2023, PCQVP comptait six principales organisations donatrices, le financement d'usage non restreint représentant 73 % des revenus. Le Conseil d'administration continue d'examiner nos sources de revenus en vue d'atteindre la diversité des bailleur-se-s décrite dans la stratégie de financement.

7.4. Politique de collecte de fonds conjointe

Alors que nous poursuivons la consolidation de notre position en tant qu'acteur-ric-e-s essentiel-le-s de la société civile en matière de gouvernance des ressources naturelles, nous nous engageons à aider nos membres, ainsi qu'à fournir un soutien technique et financier dans le cadre de leurs activités. Nous continuons de verser des fonds aux membres via notre politique de collecte de fonds conjointe, qui apporte clarté et transparence aux membres sur la mobilisation et la distribution des fonds par le secrétariat, ainsi que les circonstances qui y sont liées. La politique conjointe de collecte de fonds et de réaffectation des fonds a été mise à jour pour la dernière fois en juin 2020. Les conclusions de l'examen, la politique mise à jour et les FAQ pour aider les membres à gérer les processus conjoints de collecte de fonds et de réaffectation des fonds sont disponibles sur le site Web de PCQVP.



7.5. Collecte de fonds

La collecte de l'ensemble des fonds obtenus par PCQVP est réalisée par le personnel en place. Un-e responsable de la collecte de fonds à temps plein soutient la gestion de la collecte de fonds et des relations avec les donateur-ric-e-s du secrétariat. Tous les revenus perçus au cours de la période ont pris la forme de subventions, à l'exception d'un petit montant d'intérêts bancaires et de dons en nature. L'organisme de bienfaisance n'est pas tenu de déclarer ses activités de collecte de fonds. Les fonds sont recueillis conformément aux principes et aux objectifs de la stratégie de financement et de la politique de collecte de fonds conjointe (voir ci-dessus), auprès d'entités donatrices telles que des fondations, des organisations non gouvernementales et des organismes bilatéraux. Les subventions sont obtenues par le biais d'un processus de soumission de propositions de subventions.



8

RISQUES ET INCERTITUDES

L'année 2023 a été marquée par un contexte fait de tendances politiques et économiques difficiles. Nous continuons de constater un déclin du respect des droits humains et une fermeture de l'espace civique dans de nombreux pays, ce qui accroît les risques pour les militant·e·s du réseau PCQVP. En plus de ce risque politique, de nombreuses organisations du réseau PCQVP sont confrontées à des conditions financières compliquées dans le cadre de leur fonctionnement : elles sont soumises à des incertitudes quant à leurs futurs flux de financement dans un contexte économique complexe, marqué par une évolution des priorités chez les bailleur·se·s de fonds.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration joue un rôle important dans la gestion des risques auxquels PCQVP fait face, avec la volonté d'accomplir notre mission et de réaliser notre vision dans un environnement complexe et instable. Notre registre des risques est mis à jour tous les trimestres par le personnel du secrétariat et présenté au Conseil d'administration à chaque réunion du Conseil.

Nous portons une attention particulière aux risques des catégories suivantes :



Risque lié à la gouvernance



Risque opérationnel



Risque financier



**Risque externe/
environnemental**



Risque lié à la conformité

Tout au long de l'année, les administrateur·rice·s ont assuré un suivi des principaux risques qui, en l'absence de mesures d'atténuation et de contrôle, étaient susceptibles d'altérer notre travail, notre réputation et notre capacité à atteindre les objectifs fixés. En raison de la nature de notre travail et malgré les efforts que nous déployons, certains risques demeurent inévitablement élevés. Dès lors, nous considérons que les mêmes types de risques sont importants chaque année.

8.1. Sécurité du personnel

Le risque pour le personnel de PCQVP dans certains territoires est élevé. Cela peut s'expliquer par des conflits dans ces pays ou par la fermeture de l'espace civique, ce qui signifie que le personnel peut être exposé à un risque de détention arbitraire ou pire en raison de son travail avec PCQVP. Ces risques s'appliquent également au personnel qui se déplace pour effectuer un travail dans d'autres pays.

En réponse, nous avons élaboré des politiques sur les déplacements du personnel, en veillant à assurer un suivi des risques au fur et à mesure que les voyages se produisent et à prendre des décisions en conséquence. Nous continuons de travailler avec nos assureur·e·s pour garantir l'adéquation de nos polices d'assurance avec nos besoins, et ainsi répondre à nos attentes. Nous restons en contact étroit avec les membres du personnel dans les territoires à haut risque en utilisant des méthodes de communication sécurisées et, si nécessaire, nous cherchons à déployer des mesures supplémentaires telles qu'une assistance juridique ou des mesures de sécurité. La sécurité du personnel est notre priorité absolue.

Nous reconnaissons également l'impact psychosocial de notre travail sur l'équipe du secrétariat. Nous avons mis en place des mesures pour soutenir l'équipe, notamment en lui donnant accès à notre plan d'assistance aux employé·e·s qui prévoit un soutien en santé mentale, entre autres initiatives de bien-être offertes par PCQVP.

8.2. Fraude ou erreur

Le Conseil d'administration a examiné et autorisé des politiques et des procédures financières en vue d'atténuer les risques de fraude ou d'erreur.

Bien qu'il soit impossible d'éliminer tous ces risques, les administrateur·rice·s sont convaincu·e·s de la robustesse de nos systèmes afin de minimiser ces risques. PCQVP compte dans ses rangs une équipe de direction hautement qualifiée, qui assure la gestion au quotidien. En tant qu'organisation opérant dans plusieurs pays, nous reconnaissons la nécessité de faire preuve de diligence raisonnable en vue de minimiser le risque de fraude ou d'erreur. Grâce à ces contrôles, nous sommes persuadé·e·s de la réduction de ces risques.

8.3. Accroissement de la collecte de fonds et de l'octroi de subventions conjointes

Nous avons augmenté la réaffectation des fonds depuis la constitution du mouvement PCQVP et le soutien des membres représente l'une de nos priorités ; cependant, nous reconnaissons que le secrétariat n'a pas été établi en tant qu'organisme d'octroi de subventions. Cette augmentation comporte

donc des risques inhérents. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons renforcé la capacité du secrétariat à gérer les subventions secondaires (ce qui comprend la gestion du risque de fraude). Nous veillons à ce que les systèmes de PCQVP, y compris la diligence raisonnable, répondent à toutes les exigences légales, y compris les lois contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que les lois relatives aux exigences légales des organisations donatrices internationales, telles que la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act.

8.4. Modification des politiques gouvernementales au niveau local, national et international

Nous reconnaissons que les changements des politiques gouvernementales peuvent avoir un impact négatif sur les sources de financement de PCQVP, ainsi que sur notre capacité à poursuivre notre travail fondamental.

Nous gérons ces risques en suivant les amendements juridiques et réglementaires, ainsi qu'en nommant des membres essentiels du Conseil d'administration et de l'équipe de direction pour évaluer leur impact potentiel sur le travail de PCQVP.





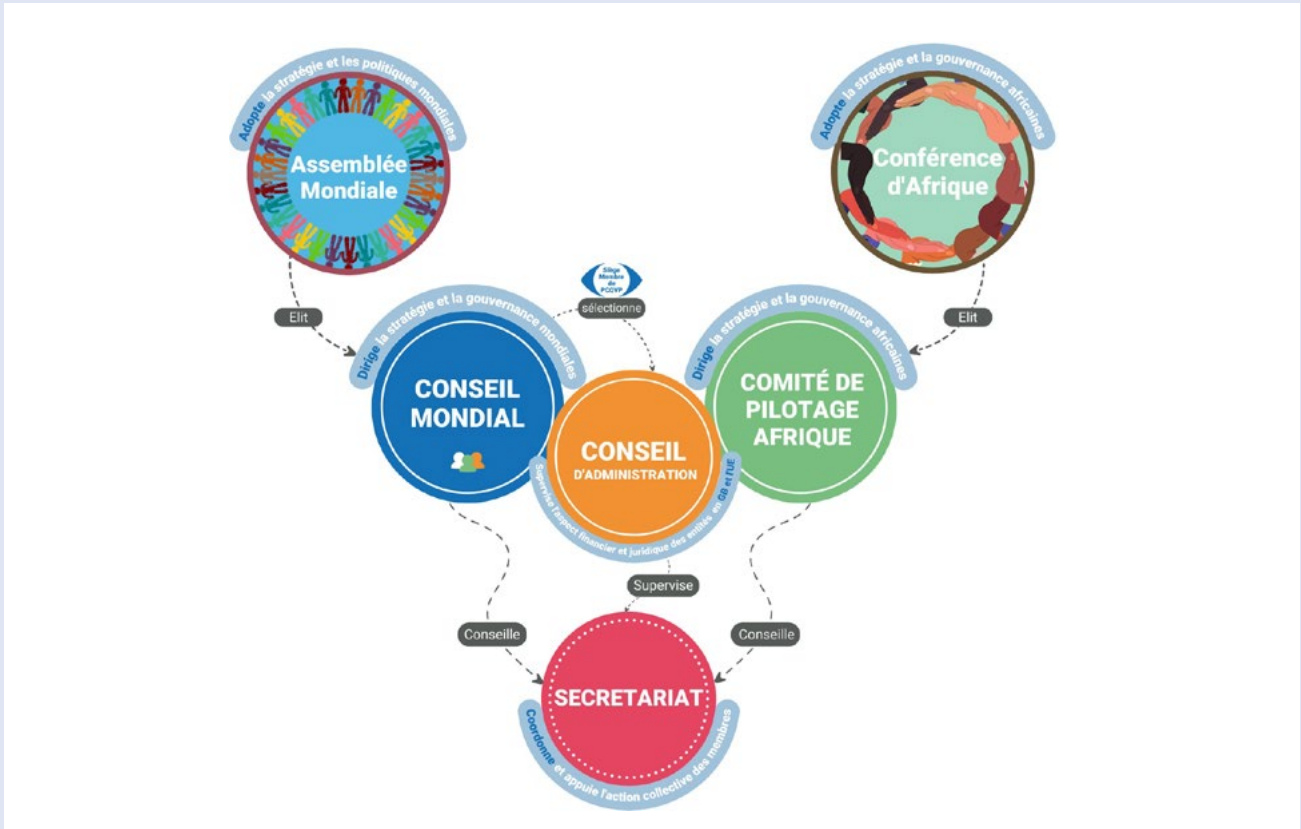
GOVERNANCE ET GESTION

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est un organisme de bienfaisance enregistré en Angleterre et au Pays de Galles (numéro 1170959) et une société enregistrée en Angleterre, à responsabilité limitée par garantie (numéro d'enregistrement : 9533183). Notre mission et nos pouvoirs sont énoncés dans nos statuts constitutifs. De plus, l'organisme de bienfaisance dispose d'une filiale commerciale, Publish What You Pay Trading Limited (10894073). Le but de cette filiale est de permettre à PCQVP de recevoir des revenus autres que des subventions afin de soutenir ses activités de bienfaisance. La société n'a encore établi aucun accord.

En 2023, PCQVP UE a continué à opérer en Belgique (numéro d'enregistrement 0774.965.860).

9.1. Structure de gouvernance

PCQVP est une coalition mondiale composée de coalitions nationales et d'organisations membres, soutenue par un secrétariat international. Ce rapport se réfère à la gouvernance du secrétariat international de PCQVP et de la coalition mondiale. Les coalitions nationales disposent de leurs propres structures de gouvernance et sont autonomes, elles sont toutefois tenues d'adhérer aux principes de fonctionnement de PCQVP, un ensemble de 10 principes qui incarnent les valeurs et les normes les plus élevées pour une transparence et une gouvernance adaptées. Veuillez consulter l'illustration suivante de la structure de gouvernance de PCQVP :



9.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de PCQVP est composé d'un maximum de neuf administrateur·rice·s, dont des membres de PCQVP et d'autres extérieur·e·s à l'organisation, mais qui apportent des compétences et une expérience spécifiques. En étroite coordination avec le Conseil mondial de PCQVP, le Conseil d'administration peut nommer des administrateur·rice·s coopté·e·s en fonction des compétences qu'ils·elles mettent à disposition. Les administrateur·rice·s assument la responsabilité première consistant à s'assurer que les objectifs et les intérêts de PCQVP, en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, sont protégés et défendus. Les administrateur·rice·s coordonnent PCQVP dans l'intérêt des membres à l'échelle mondiale et collectivement, et acceptent normalement les recommandations du Conseil mondial sur la stratégie et la politique. Tout manquement à ces directives doit reposer sur de bonnes raisons de probité juridique ou financière. Les

administrateur·rice·s nomment le·la directeur·rice exécutif·ve et veillent à son efficacité.

Pour plus d'informations sur les administrateur·rice·s, rendez-vous sur le site Web de PCQVP ou consultez le cadre de référence et les descriptions des rôles figurant dans le manuel de gouvernance. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Les administrateur·rice·s mettent gratuitement leur temps au service de PCQVP et n'en perçoivent aucune rémunération. Les nouveaux·elles administrateur·rice·s sont intégré·e·s au Conseil d'administration par le·la directeur·rice exécutif·ve, le·la directeur·rice des finances et des opérations, le·la directeur·rice de l'engagement des membres, ainsi que le·la président·e du Conseil, à l'aide d'un dossier d'intégration préparé par PCQVP. De plus, les administrateur·rice·s sont accompagné·e·s dans leur rôle grâce à des formations organisées durant les réunions du Conseil d'administration si nécessaire. Le Conseil tient également à

jour une grille de compétences qu'il examine régulièrement pour s'assurer de posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour gérer efficacement PCQVP (voir la page Web du Conseil d'administration pour plus de renseignements).

9.3. Conseil mondial

Le Conseil mondial est un organe élu composé de 10 représentant·e·s des membres de PCQVP, qui élabore des stratégies et établit les priorités des activités relatives aux plans opérationnels, en soumettant des recommandations au·à la directeur·rice exécutif·ve et au Conseil d'administration, le cas échéant. Le Conseil mondial prend des décisions fondées sur un dialogue entre la diversité des voix des membres de PCQVP. Il vise la prise de décision par consensus, mais vote les recommandations si nécessaire. Les membres du Conseil mondial mettent gratuitement leur temps au service de PCQVP et n'en perçoivent aucune rémunération.

Le Conseil mondial est responsable de ses activités devant l'Assemblée mondiale. Ses responsabilités sont définies dans le cadre de référence et les descriptions des rôles du manuel de gouvernance de PCQVP.

Le site Web du Conseil mondial contient des informations sur ses représentant·e·s, le cadre de référence et les procès-verbaux des réunions de l'organe prédécesseur, le Comité de pilotage mondial (2013-2015).

9.4. Assemblée mondiale

Il s'agit d'une réunion triennale rassemblant les organisations membres de PCQVP pour discuter des progrès et des réalisations et mettre en œuvre un examen stratégique et politique. La prochaine Assemblée mondiale est prévue pour 2025. Pour assurer le succès de l'événement, le secrétariat a commencé les premières phases de planification à la fin de 2023.

9.5. Comité de pilotage Afrique

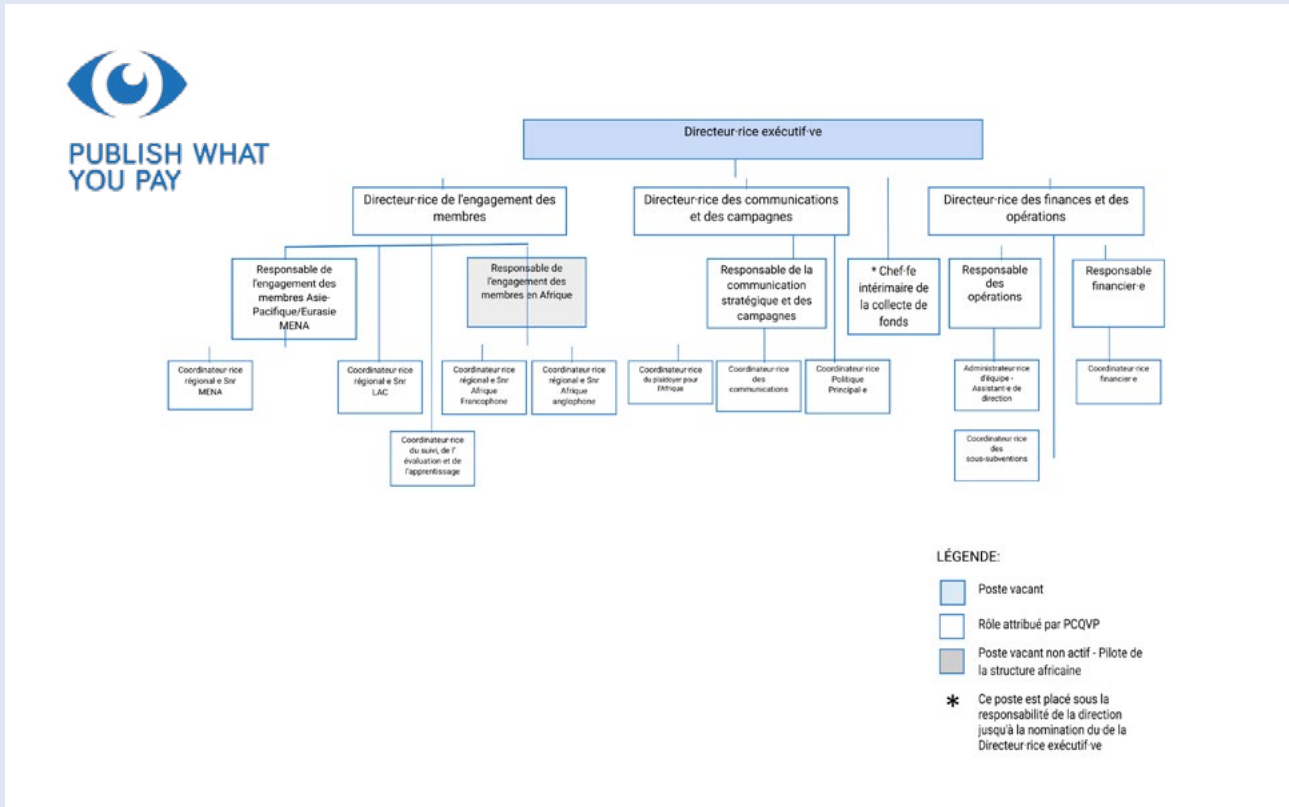
Le Comité de pilotage Afrique se compose des représentant·e·s des sous-régions africaines suivantes : Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest anglophone et Afrique de l'Ouest francophone. Les membres sont élu·e·s lors de la conférence Afrique et leur mandat est de trois ans. Les membres actuel·le·s ont été élu·e·s lors de la Conférence Afrique de juin 2023. Le rôle du comité consiste à fournir une orientation stratégique aux membres de PCQVP en Afrique, ainsi qu'à s'assurer que les coalitions nationales et les membres respectent les principes et les normes de PCQVP.

9.6. Secrétariat

Le rôle du secrétariat consiste à appuyer les coalitions nationales dans leur stratégie, gouvernance, gestion, communication et exécution de leurs plans de travail. Il joue un rôle de facilitation et ne supervise pas les coalitions nationales. Le secrétariat est également chargé de coordonner le travail de PCQVP au niveau international et régional, ainsi que la collecte de fonds conjointe et la mise en œuvre des projets financés. En 2023, le secrétariat a lancé plusieurs recrutements et a ainsi nommé un·e coordinateur·rice des communications ainsi qu'un·e coordinateur·rice principal·e des politiques pour renforcer et financer nos actions de communication et de plaidoyer.

Le secrétariat a également continué de promouvoir une culture d'apprentissage conforme à la stratégie Vision 2025 et aux plans opérationnels de PCQVP.

9.7. Organigramme



9.8. Processus décisionnels et délégation de pouvoir

Lors des réunions triennales des administrateur·rice·s, ces dernier·ère·s conviennent de la stratégie générale et des domaines d'activité de PCQVP, y compris l'examen de la gestion financière, des politiques de gestion des réserves et des risques, ainsi que des performances. Les activités d'administration courante, de planification financière et d'établissement de rapports sont déléguées à l'équipe de direction en l'absence du·de la directeur·rice exécutif·ve.

9.9. Structure de gestion

Le·la directeur·rice exécutif·ve du secrétariat supervise généralement le travail et les performances d'une équipe décentralisée et

il·elle relève du·de la président·e du Conseil d'administration. L'équipe de direction du secrétariat est composée d'un·e directeur·rice exécutif·ve, d'un·e directeur·rice des finances et des opérations, d'un·e directeur·rice de l'engagement des membres et d'un·e directeur·rice des communications et des campagnes stratégiques. Le poste de directeur·rice exécutif·ve étant vacant depuis mai 2023, l'équipe de direction a pris ces responsabilités collectivement tout au long de l'année.

9.10. Méthodes de recrutement et de nomination des administrateur·rice·s

PCQVP suit de près les directives de la Charity Commission et de ses statuts constitutifs concernant la nomination de nouveaux·elles administrateur·rice·s. Notre manuel de

gouvernance prévoit un minimum de trois administrateur·rice·s et un maximum de neuf. Trois d'entre eux·elles sont élu·e·s par le Conseil mondial à partir d'une liste de nominations réalisée par les membres de PCQVP, dont un·e membre du Conseil mondial en place sélectionné·e afin de siéger dans les deux organes. Jusqu'à six membres du Conseil d'administration sont choisi·e·s parmi les intervenant·e·s internes, afin de s'assurer de la couverture de toutes les compétences requises en matière de gouvernance. Le Conseil d'administration tient à jour une grille de compétences des administrateur·rice·s, les nouveaux·elles membres sont alors choisi·e·s en consultation avec l'ensemble du Conseil pour s'assurer que, collectivement, les membres possèdent les compétences et l'expérience nécessaires.

Le mandat des membres du Conseil d'administration dure trois ans. À l'issue de cette période, ils·elles peuvent être nommé·e·s à nouveau pour un maximum de deux mandats supplémentaires, la durée maximale étant donc de neuf ans. Par la suite, une interruption d'au moins un an est obligatoire avant qu'un·e ancien·ne membre du Conseil d'administration puisse être de nouveau éligible à une nomination ou à une sélection.

9.11. Politiques et procédures d'intégration et de formation des nouveaux·elles administrateur·rice·s

Tou·te·s les administrateur·rice·s de PCQVP suivent les lignes directrices établies par la Charity Commission, en particulier « The Essential Trustee: What You Need to Know » et « Charities and Public Benefit ». Nous veillons à ce que les nouveaux·elles administrateur·rice·s acquièrent une compréhension du fonctionnement de PCQVP et établissent des relations avec l'équipe de direction et les principaux·ales partenaires stratégiques. Le secrétariat organise régulièrement des formations dédiées aux administrateur·e·s afin de s'assurer qu'ils·elles sont à jour sur les exigences légales et autres.

9.12. Intérêt public

PCQVP existe pour aider les personnes et les communautés vivant dans des pays riches en ressources où les revenus générés par le gaz, le pétrole et les ressources minérales ne se traduisent pas toujours par un niveau de vie adéquat ou un accès aux services essentiels. Par « public », nous faisons référence aux citoyen·ne·s de pays riches en ressources naturelles qui n'en bénéficient actuellement pas. PCQVP se concentre sur le soutien et la représentation des intérêts de certaines des populations les plus marginalisées, qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par les projets d'extraction et politiquement privées de leurs droits, comme les peuples autochtones des régions reculées et les

femmes. Notre objectif est de soutenir le développement durable à long terme de ces communautés. Il n'existe aucune restriction quant aux avantages adressés à une partie spécifique du public.

Les administrateur·rice·s confirment qu'ils·elles ont tenu dûment compte des guides d'intérêt public PB1, PB2 et PB3 de la Charity Commission pour déterminer les activités entreprises par PCQVP. Nous considérons que le travail de PCQVP est manifestement exécuté dans l'intérêt du public, dans la mesure où les principales activités de PCQVP sont axées sur :

- ▶ **La promotion de normes éthiques de conduite et de respect de la loi :** En promouvant la transparence et la redevabilité dans tous les aspects de la gestion du secteur des ressources naturelles, y compris les décisions d'investissement et l'utilisation des revenus générés, PCQVP apporte des changements positifs qui amélioreront la vie de l'ensemble des citoyen·ne·s, en particulier les communautés vivant à proximité des sites d'extraction, qui subissent bien souvent et uniquement les effets négatifs de l'extraction des ressources naturelles.
- ▶ **La prévention ou la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans des milieux socialement et économiquement défavorisés touchés par l'extraction et la fourniture de ressources naturelles :** En soutenant les plans de partage des revenus du gouvernement, PCQVP encourage l'affectation de fonds provenant de l'extraction des ressources naturelles pour les communautés touchées, ainsi que la redistribution des revenus au profit des citoyen·ne·s d'autres régions (non extractives) d'un pays. Au niveau local, cela peut se traduire par le versement de dividendes annuels aux communautés touchées par les activités extractives.

Au niveau national, des fonds spéciaux de développement dotés de revenus provenant du secteur extractif peuvent contribuer aux budgets des autorités locales, en favorisant la redistribution pour éradiquer la pauvreté.

- ▶ **La promotion de l'éducation et de la recherche sur la chaîne d'approvisionnement et de valeur de l'extraction des ressources naturelles, et la publication et la diffusion des résultats pertinents de ces enquêtes et recherches auprès du public :**

Accès à des informations agréables à lire sur le secteur de l'extraction et à une formation pertinente profitera à l'ensemble des citoyen·ne·s des pays riches en ressources, en leur permettant de demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises sur les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles.

10

DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateur·rice·s (qui sont également administrateur·rice·s de l'organisme de bienfaisance aux fins du droit des sociétés) sont chargé·e·s de préparer le rapport du Conseil et les états financiers conformément à la loi applicable et aux normes comptables du Royaume-Uni (pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni).

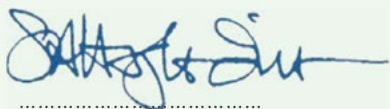
Le droit des sociétés exige des administrateur·rice·s qu'ils·elles préparent des états financiers pour chaque exercice, de sorte à représenter fidèlement l'état des affaires de l'organisme de bienfaisance, ainsi que des revenus et des dépenses de l'organisme de bienfaisance pour cet exercice. En cas de préparation des états financiers, les administrateur·rice·s sont tenu·e·s :

- ▶ d'adopter des méthodes comptables appropriées devant être appliquées avec cohérence ;
- ▶ d'observer les méthodes et principes décrits dans l'énoncé de pratiques recommandées pour les organismes de bienfaisance et porter des jugements, ainsi que des estimations raisonnables et prudents ;
- ▶ d'indiquer si les normes comptables britanniques applicables ont été suivies, sous réserve de tout écart significatif divulgué et décrit dans les états financiers ; et
- ▶ de préparer les états financiers selon le principe de continuité de l'exploitation, à moins qu'il ne soit inapproprié de présumer que l'organisme de bienfaisance poursuivra ses activités.

Les administrateur·rice·s ont la responsabilité de tenir des registres comptables en bonne et due forme, qui divulguent avec une exactitude raisonnable, et ce en tout temps, la situation financière de l'organisme de bienfaisance afin de garantir la conformité des comptes à la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006. Ils·elles sont également chargé·e·s de protéger les actifs de l'organisme de bienfaisance et, par conséquent, de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et toute autre irrégularité.

Pour autant que les administrateur·rice·s le sachent, il n'existe aucune donnée de vérification pertinente dont le·la vérificateur·rice de l'organisme de bienfaisance n'a pas connaissance, et chaque administrateur·rice a pris toutes les mesures nécessaires pour en être averti·e, ainsi que pour communiquer cette information au vérificateur·rice.

Le rapport annuel et le rapport stratégique des administrateur·rice·s ont été approuvés par le Conseil d'administration le jeudi 16 mai 2024 et signés en son nom par :



Susan Hazledine
Administratrice, Publiez Ce Que Vous Payez

Date: **16-05-2024**

Informations juridiques et administratives
(numéro d'enregistrement 9533183)

Administrateur·rice·s

Carlo Merla – président (démission le 16 mai 2024)
Alan Detheridge – trésorier (démission le 16 mai 2024)
Ali Idrissa (démission en février 2024)
Susan Hazledine
Athayde Jose Ada Motta Filho (démission le 16 mai 2024)
Victoria Ibezim-Ohaeri
Saswati Swetlena
Sihem Bouazza (nommée le 20 juillet 2023)
Matteo Pellegrini (nommé le 16 mai 2024)
Jana Morgan (nommée le 16 mai 2024)
Otto Saki (nommé le 16 mai 2024)
Carlos Monge (nommé le 16 mai 2024)
Mamadou Taran Diallo (nommée le 16 mai 2024)

Secrétaire exécutif

Rami Hassouna

Direction

Edwin Ikhuoria, directeur exécutif (démission en mai 2023)
Rami Hassouna, directeur des finances et des opérations
Stephanie Rochford, directrice de l'engagement des membres
Joseph Bardwell, directeur des communications et des campagnes

Siège social

The Office Group
201 Borough High Street
Londres SE1 1JA
Tél. : +44 20 3817 7639
Adresse e-mail : info@pwyp.org

Vérificateur·rice·s indépendant·e·s

Critchleys Audit LLP
Beaver House
23-38 Hythe Bridge Street
Oxford
OX1 2EP

Cabinet d'avocat·e·s

Bates Wells Braithwaite
10 Queen Street Place
London EC4R 1BE

Banquier·ère·s

Barclays Bank PLC, Corporate Banking Oxford & Swindon
Wytham Court, 11 West Way, Oxford, OX2 0JB



RAPPORTS DES VÉRIFICATEUR·RICE·S ET COMPTES STATUTAIRES

Rapport des vérificateur·rice·s indépendant·e·s aux membres de Publiez Ce Que Vous Payez

Avis

Nous avons vérifié les états financiers de Publiez Ce Que Vous Payez (ci-après l'« Organisme de bienfaisance ») correspondant à l'exercice clos 31 décembre 2023, qui comprennent l'état des activités financières, le bilan, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales pratiques comptables. Ces états ont été élaborés conformément au cadre référentiel comptable, c'est-à-dire le droit applicable et les normes comptables en vigueur au Royaume-Uni, y compris la norme d'information financière 102 : la norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande (pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni).

Selon nous, les états financiers :

- ▶ **donnent une représentation fidèle de l'état des affaires de l'Organisme de bienfaisance au 31 décembre 2023 et des recettes et dépenses pour l'exercice clos à cette date ;**
- ▶ **ont été correctement préparés conformément aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni ;**
- ▶ **ont été préparés conformément aux exigences de la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006.**

Fondement de l'avis

Nous avons procédé à la vérification conformément aux normes internationales d'audit en vigueur au Royaume-Uni (ISA) et au droit applicable. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section dédiée de notre rapport qui traite des responsabilités du·de la vérificateur·rice à l'égard de son examen des états financiers. Nous agissons indépendamment de l'organisme de bienfaisance conformément aux exigences éthiques qui s'avèrent pertinentes pour notre vérification des états financiers au Royaume-Uni, notamment la norme éthique du Financial Reporting Council, et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces

exigences. Nous estimons que les données probantes recueillies sont suffisantes et pertinentes pour formuler notre avis.

Conclusions relatives à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la vérification des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateur·rice·s du principe comptable de continuité d'exploitation à l'égard de l'élaboration des états financiers est appropriée.

D'après les travaux effectués, nous n'avons pas identifié d'incertitudes importantes liées à des événements ou des conditions qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles d'altérer la capacité de l'entité à assurer la continuité d'exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers. Nos responsabilités et celles des administrateur·rice·s à l'égard de la continuité de l'exploitation sont décrites dans les sections pertinentes du présent rapport.

Autres informations

Les administrateur·rice·s sont responsables des autres informations. Elles comprennent notamment les renseignements contenus dans le rapport annuel, outre les états financiers et le rapport de l'organisme de vérification concernant ce bilan financier. Notre avis fondé sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, sauf indication contraire expresse figurant dans notre rapport, nous n'exprimons aucune conclusion à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner leur pertinence avec les états financiers ou nos connaissances acquises au cours du processus, ou si elles semblent autrement erronées. Si nous relevons de telles incohérences ou inexactitudes manifestes et significatives, nous sommes tenu·e·s de déterminer la véracité des états financiers ou des autres informations. Si, sur la base de nos travaux, nous concluons à l'existence d'une inexactitude importante concernant ces autres informations, nous sommes tenu·e·s d'en faire état.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Avis sur d'autres questions prescrites par la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006

À notre avis, d'après les travaux entrepris dans le cadre de la vérification :

- ▶ **les informations fournies par les administrateur·rice·s dans le rapport (comprenant le rapport stratégique et le rapport de la direction) de l'exercice justifiant l'élaboration des états financiers correspondent à ces derniers ; et**
- ▶ **le rapport des administrateur·rice·s (comprenant le rapport stratégique et le rapport de la direction) a été établi conformément aux exigences juridiques applicables.**

Problèmes que nous sommes tenu·e·s de signaler par exception

Compte tenu de la connaissance et du niveau de compréhension de la société et de son environnement acquis lors de la vérification, nous n'avons identifié aucune inexactitude significative dans le rapport des administrateur·rice·s. Nous n'avons pas d'observation à formuler concernant les points suivants, pour lesquels la mise en œuvre des normes de la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006 nous impose de faire état, selon notre avis de :

- ▶ **tout manquement à la conservation des documents comptables ;**
- ▶ **toute incohérence des états financiers avec les documents et les rapports comptables ;**
- ▶ **toute absence de divulgation d'une rémunération des administrateur·rice·s prescrite par la loi ; ou**
- ▶ **toute absence d'information ou d'explication nécessaires aux fins de notre vérification.**

Responsabilités des administrateur·rice·s

Comme expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateur·rice·s [décrites à la page 38], les administrateur·rice·s sont responsables de l'élaboration des états financiers, qui doivent véhiculer une représentation fidèle de l'état des affaires, ainsi que du contrôle interne qu'ils-elles jugent nécessaire pour permettre la préparation des états financiers de sorte qu'ils soient exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateur·rice·s sont chargé·e·s d'évaluer la capacité de l'Organisme de bienfaisance à poursuivre son exploitation, de divulguer, s'il y a lieu, des questions relatives à la continuité de l'exploitation et à l'utilisation de ce principe comptable, à moins qu'ils-elles n'aient l'intention de liquider l'Organisme de bienfaisance ou de cesser ses activités, ou en l'absence d'alternative pérenne.

Responsabilités du·de la vérificateur·rice à l'égard de la vérification des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et à publier un rapport de vérification qui inclut notre avis. L'assurance raisonnable constitue un niveau d'assurance élevé, qui ne peut toutefois garantir qu'une vérification menée conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) permettra de détecter une inexactitude significative en toutes circonstances, le cas échéant.

Les déclarations erronées peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateur·rice·s, prises sur la base de ces états financiers.

Les irrégularités, notamment les fraudes, constituent des cas de non-conformité aux lois et aux règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, décrites ci-dessus, pour détecter les inexactitudes significatives en matière d'irrégularités, notamment les fraudes. La mesure dans laquelle nos procédures sont capables de détecter les irrégularités, notamment la fraude, est détaillée ci-dessous :

Notre approche visant à identifier et à évaluer les risques d'inexactitudes importantes en ce qui concerne les irrégularités, notamment la fraude et le non-respect des lois et règlements, se présente comme suit :

- ▶ **l'associé·e responsable de la mission s'est assuré·e que l'équipe disposait collectivement des compétences, des capacités et des aptitudes appropriées pour identifier ou reconnaître le non-respect des lois et règlements applicables ;**

- ▶ nous avons identifié les lois et règlements applicables à l'organisme de bienfaisance en discutant avec les administrateur·rice·s et les autres membres de la direction, et en nous appuyant sur notre connaissance et notre expérience du secteur opérationnel du client ;
- ▶ nous nous sommes concentré·e·s sur les lois et règlements spécifiques qui, selon nous, peuvent avoir une incidence majeure directe sur les états financiers ou sur les opérations de l'organisme de bienfaisance, notamment les conditions des accords de subventions ;
- ▶ nous avons évalué le degré de conformité aux lois et règlements figurant ci-dessus en interrogeant la direction ; et
- ▶ les lois et règlements identifiés ont été communiqués régulièrement à l'équipe chargée de la vérification et celle-ci est restée attentive aux cas de non-conformité tout au long du processus.

Nous avons évalué la susceptibilité des états financiers de l'organisme de bienfaisance à des inexactitudes importantes, notamment en cherchant comment des pratiques frauduleuses pourraient se produire en :

- ▶ se renseignant auprès de la direction des cas susceptibles de présenter des pratiques frauduleuses, et en l'interrogeant sur sa connaissance de fraudes réelles, suspectées et présumées ; et
- ▶ examinant les contrôles internes en place pour atténuer les risques de fraude et de non-conformité aux lois et règlements.

Pour répondre au risque de fraude provenant de la gestion de direction et du contournement des contrôles, nous avons :

- ▶ réalisé des procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue ;
- ▶ testé les écritures de journal pour identifier les transactions inhabituelles ;
- ▶ évalué si les jugements et les hypothèses formulés visant à déterminer les estimations comptables indiquaient un biais potentiel ; et
- ▶ enquêté sur la justification des transactions significatives ou inhabituelles.

En réponse au risque d'irrégularités et de non-conformité aux lois et règlements, nous avons conçu des procédures qui comprenaient, entre autres, les éléments suivants :

- ▶ la concordance entre les informations fournies dans les états financiers et les documents justificatifs sous-jacents ;
- ▶ la lecture des procès-verbaux des réunions des personnes chargées de la gouvernance ;
- ▶ l'interrogation de la direction sur les litiges et réclamations réels et potentiels ; et
- ▶ l'examen des conditions des accords de subventions.

Les procédures de vérification décrites ci-dessus comportent des limites inhérentes. Plus les lois et règlements sont éloignés des transactions financières, moins il est probable que nous nous rendions compte de leur non-respect. Les normes de vérification limitent également les procédures requises pour identifier les cas de non-conformité aux lois et aux règlements aux demandes de renseignements auprès des administrateur·rice·s et des autres dirigeant·e·s et à l'inspection de la correspondance réglementaire et juridique, le cas échéant. Les inexactitudes significatives résultant d'une fraude peuvent être plus difficiles à détecter que celles résultant d'une erreur, car elles peuvent impliquer une dissimulation délibérée ou une collusion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités est disponible sur le site Web du Financial Reporting Council : www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie intégrante de notre rapport de vérification.

Utilisation de notre rapport

Ce rapport s'adresse uniquement aux membres de l'Organisme de bienfaisance, en tant qu'organisme, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006. Notre travail de vérification a été entrepris afin d'indiquer aux membres de l'Organisme de bienfaisance tout problème éventuel, que nous sommes tenu-e-s de leur soumettre dans un rapport de vérification et à aucune autre fin. Dans la limite des lois en vigueur, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque, à l'exception des membres de l'Organisme de bienfaisance en tant qu'organisme, pour notre travail de vérification, ou pour les avis formulés.

Colin Mills (responsable de la vérification légale des comptes)

Pour et au nom de Critchleys Audit LLP

(vérification légale), Beaver House, 23-38 Hythe Bridge Street, Oxford, OX1 2EP, Royaume-Uni.



Date: 21 May 2024

État des activités financières

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 (y compris le compte d'exploitation et des dépenses)

	NOTE	FONDS D'USAGE NON RESTREINT £	FONDS D'USAGE RESTREINT £	TOTAL DES FONDS 2023 £	TOTAL DES FONDS 2022 £
PROVENANCE DES REVENUS ET DES DOTATIONS :					
Subventions	3	2 383 164	863 663	3 246 827	3 737 028
Intérêt bancaire		4 744	0	4 744	503
Don en nature		11 439	0	11 439	10 895
Total des revenus		2 399 347	863,663	3 263 010	3 748 426
DÉPENSES :					
Collecte de fonds		132 705	0	132,705	102,241
Activités de bienfaisance :	5				
Renforcement du mouvement		1 909 305	543 154	2 452 459	2 369 900
Plaidoyer		437 172	153 374	590 546	644 633
Total des dépenses		2 479 182	696 528	3 175 710	3 116 774
Montant net (dépenses)/revenus		(79 835)	167 135	87 300	631 652
Transferts	11,12	(2 354)	2 354	0	0
Variation nette des fonds		(82 189)	169 490	87 300	631 652
Total des fonds reportés au 1er janvier 2023		3 189 045	774	3 189 819	2 558 167
TOTAL DES FONDS À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2023	11,12	3 106 856	170,264	3,277,120	3,189,819

État des activités financières (comparatif)

pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(y compris le compte d'exploitation et des dépenses)

	NOTE	FONDS D'USAGE NON RESTREINT £	FONDS D'USAGE RESTREINT £	TOTAL DES FONDS 2022 £
PROVENANCE DES REVENUS ET DES DOTATIONS :				
Subventions	3	3 337 853	399 175	3 737 028
Intérêt bancaire		503	0	503
Dons en nature		10,895	0	10 895
Total des revenus		3 349 251	399 175	3 748 426
DÉPENSES :				
Collecte de fonds		99 754	2 487	102 241
Activités de bienfaisance :	5			
Renforcement du mouvement		1 865 263	504 637	2 369 900
Plaidoyer		625 554	19 079	644 633
Total des dépenses		2 590 571	526 203	3 116 774
Montant net (dépenses)/revenus		758 680	(127 028)	631 652
Transferts	11 12	(15 347)	15 347	-
Variation nette des fonds		743 332	(111 680)	631 652
Total des fonds reportés au 1er janvier 2022		2 445 713	112 454	2 558 167
TOTAL DES FONDS À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2022	11 12	3 189 045	774	3 189 819

Bilan

au 31 décembre 2023

	NOTE	2023 £	2022 £
ACTIFS FIXES			
Actifs fixes corporels	8	3 324	2 918
TOTAL DES ACTIFS FIXES		3 324	2 918
ACTIFS À COURT TERME			
Débiteurs	9	33 359	64 043
Fonds en banque et en caisse		3 341 313	3 401 302
TOTAL DES ACTIFS À COURT TERME		3 374 672	3 465 345
PASSIF À COURT TERME :			
Montants échéant à moins d'un an	10	(100 875)	(278 444)
ACTIFS NETS À COURT TERME		3 273 796	3 186 902
TOTAL DES ACTIFS MOINS LE PASSIF À COURT TERME		3 277 120	3 189 819
FONDS			
Fonds d'usage non restreint	11	3 106 857	3 189 045
Fonds d'usage restreint	12	170 264	774
TOTAL		3 277 120	3 189 819

Approuvé et autorisé pour émission par les administrateur·rice·s le 16 mai 2024 et signé en leur nom par :

.....
Susan Hazledine
Directrice/administratrice
Date : 16 mai 2024

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Trésorerie nette (affectée)/générée par les activités d'exploitation (ci-dessous)	(55 004)	(77 214)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'actifs fixes corporels	(4 985)	(1 711)
Produits de cessions d'actifs fixes corporels	-	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période visée	(59 989)	(78 925)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période visée	3 401 301	3 480 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période visée	3 341 312	3 401 301
Rapprochement des revenus nets et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Montant net (dépenses)/revenus de la période visée	87 300	631 652
Ajustements :		
Dépréciation	4 579	6 545
Perte sur cession d'actifs fixes	-	-
Diminution/(augmentation) des débiteurs	30 685	(23 107)
(Diminution)/augmentation des créditeurs	(177 568)	(692 303)
TRÉSORERIE NETTE (AFFECTÉE)/GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :	(55 004)	(77 214)



Notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1. Informations sur l'entreprise

Publiez Ce Que Vous Payez est une société à responsabilité limitée par garantie constituée au Royaume-Uni. Son siège social est sis The Office Group, 201 Borough High Street, Londres SE1 1JA. L'Organisme de bienfaisance est

limité par garantie et ne dispose pas de capital-actions. Chaque membre s'engage à verser une somme n'excédant pas 1 £ à l'organisme de bienfaisance en cas de liquidation.

2. Pratiques comptables

a. Méthode de comptabilité

Les comptes sont établis selon la convention du coût historique et conformément à l'énoncé de pratique recommandée « Accounting and Reporting by Charities » (PR des organismes de bienfaisance (FRS102)), la norme FRS102 et la Companies Act (loi sur les sociétés) de 2006. Publiez Ce Que Vous Payez est un organisme d'intérêt public. Il n'existe aucune incertitude importante concernant la capacité de l'organisme de bienfaisance à poursuivre son exploitation.

b. Revenus

Tous les revenus sont inclus dans l'état des activités financières lorsque l'organisme de bienfaisance a juridiquement le droit aux revenus et que le montant peut être quantifié avec une précision raisonnable. Si les revenus sont perçus à l'avance, et que le donateur·rice a précisé qu'ils devaient être dépensés au cours d'une année ultérieure, ces fonds sont reportés comme revenus différés.

Les revenus soumis à des restrictions non dépensés au cours de l'exercice sont reportés dans les soldes d'ouverture restreints (voir note 12).

Les dons en nature sont comptabilisés à titre de revenus à leur juste valeur au moment du don.

c. Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et pour leur montant brut par rapport aux recettes correspondantes. Elles sont classées par des rubriques regroupant tous les coûts liés à la catégorie. Lorsque des coûts ne peuvent pas être directement attribués à une rubrique en particulier, ils ont été affectés à des activités sur une base compatible avec l'utilisation des ressources.

Les coûts engendrés par la collecte de fonds incluent les coûts associés à la génération de

revenus par la collecte de fonds, y compris le salaire du·de la gestionnaire de collecte de fonds.

Les dépenses liées aux activités de bienfaisance comprennent les dépenses directes de bienfaisance et les coûts de soutien. Lorsque des coûts ne peuvent pas être directement attribués, ils ont été affectés à des activités sur une base compatible avec l'utilisation des ressources.

Les subventions que les administrateur·rice·s se sont engagé·e·s à verser sont imputées à l'état des activités financières de l'exercice correspondant à cet engagement.

d. Dépréciation

La dépréciation des actifs fixes est calculée de manière à amortir leur coût ou leur valeur diminués de toute valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

**Installations et agencements - 33,33 %
d'amortissement linéaire**

**Matériel informatique - 33,33 % d'amortissement
linéaire**

e. Baux et contrats de location-vente

Les loyers payés en vertu de contrats de location-vente sont imputés aux revenus dès leur prise d'effet.

f. Comptabilité des fonds

Les fonds d'usage non restreint peuvent être utilisés à la discrétion des administrateur·rice·s pour la réalisation des objectifs généraux de l'organisme de bienfaisance. Les fonds désignés sont des fonds d'usage non restreint, prévus par les administrateur·rice·s à des fins précises. Les fonds d'usage non restreint sont des fonds qui doivent être utilisés conformément aux restrictions imposées par les donateur·rice·s ou qui ont été recueillis par l'organisme de bienfaisance à des fins spécifiques.

g. Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées au cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change figurent dans l'état des activités financières.

h. Pensions

Les cotisations aux régimes de pension à cotisations définies sont comptabilisées dans l'état des activités financières de l'exercice au cours duquel elles deviennent exigibles.

3. Subventions

ORGANISATIONS DONATRICES	TYPE	2023 £	2022 £
The African Climate Foundation - Conférence Afrique 2023	Fonds d'usage restreint	40 161	0
The African Climate Foundation - 2022-2023	Fonds d'usage restreint	62 490	60 931
Ministère des Affaires étrangères du Danemark (Danida)	Fonds d'usage non restreint	0	424 462
Fonds fiduciaire multidonateurs du Programme mondial d'appui aux industries extractives (PMAEI) de la Banque mondiale – subvention par l'intermédiaire du Natural Resource Governance Institute	Fonds d'usage restreint	229 225	0
The Energy Transition Fund - Jan - Dec 2023	Fonds d'usage restreint	96 727	0
The Energy Transition Fund Nov 23 - Nov 25	Fonds d'usage restreint	123 072	0
Ministère finlandais des Affaires étrangères 2023-2025	Fonds d'usage non restreint	344 175	0
Subvention Build de la Ford Foundation	Fonds d'usage non restreint	353 440	416 806
Subventions au titre des Social Bonds de la Ford Foundation	Fonds d'usage non restreint	656 383	706 028
Luminate	Fonds d'usage non restreint	291 929	189 222
Luminate - subvention issue de la collecte de fonds	Fonds d'usage restreint	8 205	0
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD)	Fonds d'usage restreint	0	338 244
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) - subvention via Global Witness du 23 janvier au 25 décembre	Fonds d'usage restreint	215 000	0
Open Society Foundations	Fonds d'usage non restreint	0	711 693
Open Society Initiative for West Africa	Fonds d'usage restreint	80 697	0
Publiez Ce Que Vous Payez Norvège	Fonds d'usage non restreint	21 876	0
Sigrid Rausing Trust	Fonds d'usage non restreint	100 000	100,000
The William and Flora Hewlett Foundation	Fonds d'usage non restreint	615 359	789 643
Trust Africa	Fonds d'usage restreint	8 087	0
TOTAL		3 246 827	3 737 028

4. Revenus nets/(dépenses)

	2023 £	2022 £
Ces montants sont indiqués après facturation :		
Rémunération du vérificateur (vérification)	10 800	9 000
Rémunération du vérificateur (vérification du projet Norad)	0	2 300
Rémunération du vérificateur (vérification du projet Finlande)	0	0
Rémunération du vérificateur - services fiscaux	1 386	1 300
Amortissement des actifs fixes corporels (note 8)	4 579	6 545

5. Coûts des activités de bienfaisance

2023	NOTE	RENFORCEMENT DU MOUVEMENT £	PLAIDOYER £	TOTAL 2023 £	TOTAL 2022 £
Subventions payables	6	813 879	21 303	835 182	1 212 421
Coûts directement affectés aux activités					
Coûts des programmes		345 078	54 796	399 874	361 075
Coûts du personnel		553 524	199 380	752 904	704 195
Déplacements		273 426	30 483	303 909	85 649
Communication		524	93 659	94 183	113 750
Coûts totaux directement affectés aux activités		1 172 552	378 318	1 550 870	1 264 670
Coûts de soutien affectés aux activités					
Coûts du personnel		162 017	67 456	229 473	380 341
Recrutement		37 762	17 272	55 034	8 066
Coûts des bureaux		132 006	50 441	182 447	164 645
(Gains)/pertes de change		115 818	48 120	163 938	(54 842)
Coûts de gouvernance :					
Assemblées mondiales et autres coûts de gouvernance		10 799	4 459	15 258	30 232
Vérification		7 625	3 175	10 800	9,000
Coûts totaux et coûts de gouvernance		466 027	190 923	656 950	537 442
COÛT TOTAL DES ACTIVITÉS DE BIENFAISANCE		2 452 458	590 544	3 043 002	3 014 533

6. Subventions payables

LES SUBVENTIONS ONT ÉTÉ PAYÉES AU COURS DE L'EXERCICE AUX INSTITUTIONS SUIVANTES :	2023 £	2022 £
Action Aid Australia	-	15 000
Action de Partenaires pour l'Appui au Développement (APAD)	-	5 035
Afrewatch - recherche et plaidoyer 2023	22 180	
Africa Center for Energy Policy (ACEP)	28 647	
Association Energy Transparency	-	5 944
Association Mauritanienne pour la Promotion de l'Éducation des Filles (ONG AMPEF)	8 205	
Association pour l'autopromotion des communautés de base (PCQVP Togo)	-	3 669
Association Tunisienne De Droit Du Développement	-	11 696
Asociación Ambiente y Sociedad	-	15 134
Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO)	19 238	16 037
Bantay Kita	63 730	77 717
Budgit Foundation for Promotion of Information Technology in Nigeria	48 516	
Cajust Sénégal	-	64 149
CartoCrítica	7 372	
Center for Human Rights and Development	-	15 190
Centro de Estudios para el Desarrollo Laboral y Agrario (CEDLA)	50 049	56 230
Citoyens Actifs pour la Justice Sociale (CAJUST)	46 562	
COLIGAÇÃO PUBLICAR O QUE VOCÊ PAGA	-	16 248
CooperAcción	-	15 138
Derecho, Ambiente y Recursos Naturales (DAR)	51 599	49 225
Diaries of the Ocean (DOTO)	22 105	
Divine Era Development and Social Rights Initiative (DEDASRI)	15 955	
ONG DiXi Group	-	25 097
Echo	31 595	
Environics Trust	-	51 865
FDS Mali	-	7 000
Foro Nacional por Colombia - Capítulo Región Central	47 299	42 961
Fund for Constitutional Government (FCG) (PCQVP États-Unis)	-	50 000
FUNDAR, Centro de Análisis e Investigación	4 009	
Fundación Inbec AC	-	21 675
Fundación Terram	-	7 816
Fundación para la Promoción del Desarrollo Sustentable – Fundación Terram	4 009	
Fundar Centro de Análisis E Investigación	-	24 865

LES SUBVENTIONS ONT ÉTÉ PAYÉES AU COURS DE L'EXERCICE AUX INSTITUTIONS SUIVANTES :	2023 £	2022 £
Human Development Center 'Tree of Life'	-	6 055
Impact (PCQVP Canada)	-	15 000
Institute for Research and Democratic Development (IREDD)	48 193	
Integrated Social Development Centre - ISODEC	52 295	
Justice Sociale	-	4 490
Katiba Institute	-	74 101
Lebanese Oil and Gas Initiative	-	144 519
Conférence épiscopale nationale du Cameroun	-	14 933
Natural Resource Governance Institute (NRGI)	10 000	
Observatorio Petrolero Sur (OPSur)	20 175	
PO JAHON	-	7 364
Publiez Ce Que Vous Payez - Guinée	-	73 594
Publiez Ce Que Vous Payez Coalition Malienne	-	64 149
Publiez Ce Que Vous Payez Sénégal (CAJUST)	-	
PCQVP Guinée	46 562	
PCQVP Indonésie	6 422	
PWYP Mali	69 315	
PCQVP Niger - ROTAB	8 176	
PCQVP Royaume-Uni	-	15 000
PCQVP UE	69 082	13 718
Social Justice	-	16 037
Fundación Terram	-	6 768
Ther Development Center	-	78 995
Transparency International Initiative Madagascar	29 468	49 731
Transparencia por Colombia	4 425	
Yémen	-	6 631
Zimbabwe Environmental Law Association	-	20 047
Autres subventions secondaires	-	3 597
TOTAL	835 182	1 212 421

7. Coûts du personnel et des administrateur.rice.s

	2023 £	2022 £
Traitements et salaires	510 190	502 633
Coûts d'hébergement du personnel	505 186	555 037
Coûts de sécurité sociale	55 446	56 890
Pensions	39 254	57 574
	1 110 076	1 172 133

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'organisme de bienfaisance a employé 8 personnes à temps plein (en 2022 : 8). Les salaires comprennent les indemnités de départ de 4 712 £ (2022 : 0 £)

L'équipe de direction comprend le personnel de gestion clé de l'organisme de bienfaisance chargé de diriger et de contrôler, d'administrer et d'exploiter l'organisme au quotidien.

Les frais de location pour cette période se sont élevés à 366 177 £ (en 2022 : 367 722 £).

Nombre d'employé.e.s dont les avantages sociaux (à l'exception des contributions de l'employeur au régime de pensions et à l'assurance nationale) se situaient dans les plages de coût suivantes :

	2023 NO.	2022 NO.
£60,001 - £70,000	0	1
£70,001 - £80,000	1	0
£80,001 - £90,000	1	2
£90,001 - £100,000	1	0

Au cours de l'année, aucun.e administrateur.rice n'a reçu de rémunération ou de prestations médicales (en 2022 : aucun.e). Le versement d'une rémunération à un.e administrateur.rice pour services rendus est autorisé par les statuts constitutifs.

Au cours de la période, aucun.e administrateur.rice n'a reçu de rémunération pour des services de conseil (en 2022 : 0 £)

Au cours de la période, les administrateur.rice.s ont reçu un total de 7 495 £ pour les dépenses engagées dans le cadre de déplacements pour les activités de PCQVP, pour sept administrateur.rice.s (2022 : 9 196 £ pour six administrateur.rice.s).

8. Actifs fixes corporels

	MATERIEL INFORMATIQUE £	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS £	TOTAL £
Coût			
Au 1er janvier 2023	52 785	2 460	55 245
Ajouts	4,985	-	4 985
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2023	57 770	2 460	60 230
Dépréciation			
Au 1er janvier 2023	49 867	2 460	52 327
Frais pour l'exercice	4 579	-	4 579
Éliminés lors de la cession	-	-	-
Au 31 décembre 2023	<u>54 446</u>	<u>2 460</u>	<u>56 906</u>
Valeur comptable nette			
Au 1 janvier 2023	2 918	-	2 918
Au 31 décembre 2023	3 324	-	3 324



9. Débiteurs

	2023 £	2022 £
Débiteurs commerciaux	13 778	7 002
Autres débiteurs	545	300
Paiements anticipés et revenus accumulés	19 035	56 741
TOTAL	33 359	64 043

10. Créancier·ère·s : montants échéant à moins d'un an

	2023 £	2022 £
Créditeurs commerciaux	58 490	79 721
Charges à payer	17 032	169 373
Revenus différés	0	0
Autres crédateurs	25 354	29 350
TOTAL	100 875	278 444

Les revenus différés représentent les subventions et les donations reçues pour des programmes futurs spécifiques.

Les mouvements des revenus différés peuvent être résumés comme suit :

	2023 £	2022 £
Fonds reportés	0	711 693
Fonds comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice	0	(711 693)
Différés au cours de l'exercice	0	0
À REPORTER	00	00

11.Fonds d'usage non restreint

2023	RÉSERVE OPÉRATIONNELLE £	RÉSERVE COVID-19 £	FONDS GÉNÉRAUX £	TOTAL £
Au 1er janvier 2023	430 000	19 151	2 739 894	3 189 045
Transferts - fonds d'usage restreint	-	-	(2 354)	(2 354)
Transferts pour accroître la réserve opérationnelle	319 078	-	(319 078)	-
Revenus/(dépenses) de la période retenue	-	(19 151)	(60 683)	(79 834)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	749 078	0	2 357 778	3 106 857

L'objectif de la réserve opérationnelle de PCQVP est d'assurer la stabilité des missions, des programmes, de l'emploi, ainsi que les opérations courantes de l'organisation. Cette réserve de fonctionnement vise à fournir une source interne de fonds pour des situations nécessitant une augmentation soudaine des dépenses, des dépenses ponctuelles non prévues au budget, une perte imprévue de fonds ou des pertes non assurées. La réserve peut également servir dans le cadre de dépenses ponctuelles et non récurrentes qui renforceront la capacité à long terme, comme le perfectionnement du personnel, la recherche et le développement ou l'investissement dans l'infrastructure.

La réserve dédiée au Covid-19 de PCQVP a été créée en 2020 à partir de l'excédent généré, car certaines activités n'ont pas pu avoir lieu comme prévu en raison de la pandémie mondiale. Le but de cette réserve est d'aider les coalitions et les membres de PCQVP à répondre aux défis spécifiques découlant de la pandémie de COVID-19.

2022	RÉSERVE OPÉRATIONNELLE £	RÉSERVE COVID-19 £	FONDS GÉNÉRAUX £	TOTAL £
Au 1 janvier 2022	430 000	91 670	1 924 043	2 445 713
Transferts - fonds d'usage restreint	-	-	(15 347)	(15 347)
Transferts aux réserves désignées	-	-	-	-
Revenus/(dépenses) de la période retenue	-	(72 519)	831 198	758 679
AT 31 DECEMBER 2022	430 000	19 151	2 739 894	3 189 045

12. Fonds d'usage restreint

2023	FONDS D'OUVERTURE	REVENUS	DÉPENSES	TRANSFERTS	FONDS DE CLÔTURE
The African Climate Foundation	774	62 490	63 264		
Fonds fiduciaire multidonateurs du Programme mondial d'appui aux industries extractives (PMAEI) de la Banque mondiale – subvention par l'intermédiaire du Natural Resource Governance Institute		229 225	230 415	1 190	
The Energy Transition Fund - Jan - Dec 2023		96 727	91 396		5 331
Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA)		80 697	81 862	1 164	
L'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) - subvention via Global Witness du 23 janvier au 25 décembre		215 000	186 982	-	28 018
The African Climate Foundation - Financement de la Conférence Afrique		40 161	40 161	-	-
TrustAfrica		8 087	8 087		
The Energy Transition Fund Nov 23 - Nov 25		123 072	(5 286)		128 358
Luminate - Collecte de fonds 2024		8 205	(352)		8 557
TOTAL	774	863 663	696 528	2 354	170 264

The African Climate Foundation : cette subvention est destinée à « Établir des plaidoyers coordonnés afin de répondre à l'essor des minerais de transition en Afrique »

Evelyne Tsagué via le Natural Resource Governance Institute : cette subvention soutient la campagne « Disclose The Deal » de PCQVP pour une plus grande transparence des contrats, ainsi que l'engagement de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

The Energy Transition Fund (2023 & 2024-2025) : cette subvention soutient PCQVP pour développer les actions collectives de plaidoyer en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue d'une élimination progressive et équitable des combustibles fossiles.

OSISA : cette subvention a soutenu les actions visant à renforcer le mouvement et les actions de plaidoyer régionales pour une transition énergétique juste dans la région Afrique.

NORAD - subvention via Global Witness : cette subvention soutient le travail de PCQVP en Afrique pour améliorer la mobilisation des recettes provenant des minerais critiques.

The African Climate Foundation - Financement de la Conférence Afrique : cette subvention a soutenu la participation des membres de PCQVP à la Conférence Afrique de PCQVP organisée à Saly, au Sénégal, en juin 2023.

Trust Africa: cette subvention a soutenu la participation des membres de PCQVP à la Conférence Afrique de PCQVP organisée à Saly, au Sénégal, en juin 2023.

Collecte de fonds Luminare 2024 : cette subvention a soutenu PCQVP dans ses activités de collecte de fonds.

2022	FONDS D'OUVERTURE	REVENUS	DÉPENSES	TRANSFERTS	FONDS DE CLÔTURE
Africa Climate Foundation	0	60 931	60 157	-	774
Agence norvégienne pour la coopération au développement	112 454	338 244	466 046	15 347	0
TOTAL	112 454	399 175	526 203	15 347	774

The African Climate Foundation : cette subvention est destinée à « Établir des plaidoyers coordonnés afin de répondre à l'essor des minerais de transition en Afrique ».

Agence norvégienne de coopération au développement : subvention pour faciliter un projet visant à soutenir l'amélioration de la transparence et de la redevabilité du secteur pétrolier. La subvention est utilisée pour soutenir des organisations au Liban, en Irak et au Kenya.

13. Analyse des actifs nets

2022	USAGE RESTREINT £	USAGE NON RESTREINT £	TOTAL £
Actifs fixes	-	2 918	2 918
Actifs nets à court terme	774	3 186 127	3 186 901
TOTAL	774	3 189 045	3 189 819

2023	USAGE RESTREINT £	USAGE NON RESTREINT £	TOTAL £
Actifs fixes	-	3 324	3 324
Actifs nets à court terme	170 264	3 103 533	3 273 797
TOTAL	170 264	3 106 857	3 277 121

14 Opérations entre parties liées

PCQVP Royaume-Uni et PCQVP UE sont des parties liées en raison du fait qu'elles ont trois administrateur.rice.s en commun. PCQVP Royaume-Uni a versé une subvention payable à PCQVP UE d'un montant de 69 082 £ au 31 décembre 2023 (2022: £ 13,798). PCQVP Royaume-Uni couvre les coûts de fonctionnement de PCQVP UE jusqu'à ce que cette dernière génère des recettes suffisantes pour couvrir ses coûts. PCQVP UE partage les mêmes buts et objectifs caritatifs que PCQVP Royaume-Uni.

Il n'existe aucun solde impayé ni aucune provision pour créances douteuses à l'égard des parties liées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

info@pwyp.org



[@PWYPtweets](https://twitter.com/PWYPtweets)



www.facebook.com/PublishWhatYouPay

www.pwyp.org

Publish What You Pay is a registered charity (Registered Charity Number 1170959)
and a registered company in England and Wales (No. 9533183).